

Image not found or type unknown



Facture impayee apres 5 an

Par **bottar**, le **26/01/2010 à 14:20**

Bonjour, nous avons installés une porte de garage en 2004 . après installation nous avons constaté plusieurs défauts. suite a ca nous n'avons plus payé le solde de la facture et les reparations n'ont pas été faites maintenant apres 5 an ont il le droit de nous réclamer le solde à payer

Par **Marion2**, le **26/01/2010 à 14:27**

Bonjour, S'il y a un titre exécutoire, oui, la dette peut être encore réclamée pendant 5 ans, la perscription du titre exécutoire dans ce cas est de 10 ans. S'il n'y a pas de titre exécutoire, aucune somme ne peut vous être demandée. Il y a prescription. Cordialement.